TROUVILLE – DEAUVILLE PLONGÉE

(Anciennement CPTSM : Club de Plongée de Trouville-Sur-Mer)

Site: www.club-plongee-trouville.fr

Fiche d'inscription Encadrant - Saison 2024/2025

N° de licence :			
M. – Mme : Nom :			
Numéro : Adresse :			
Ville : Code postal :			
Date de naissance : Adresse mail :			
Tél. domicile : Tél. portable :			
TIV : oui 🗌 - non 🗌 RIFAP oui 🖺 - non 📗 Permis bateau : côtier 🖺 - hauturier 🗒			
(Pour les nouveaux membres, le cas échéant, joindre une copie du brevet.)			
En cas d'urgence : Nom: Tél Tél			
Pièces à fournir en totalité avec le dossier d'inscription 1. La présente fiche dûment complétée et signée au verso par vous-même ou votre représentant légal si vous avez moins de 18 ans. 2. Un certificat médical modèle fédéral obligatoire (tout médecin / médecin fédéral) selon votre condition indiquée sur le tableau disponible sur le site www.club-plongee-trouville.fr, datant de moins de 120 jours. 3. Le règlement de la cotisation annuelle, de la licence, et de l'assurance complémentaire, facultative mais conseillée par chèque à l'ordre de CPTSM ou par virement RIB: FR10 3000 2059 3400 0007 0849 K62 - BIC/SWIFT CRLYFRPP: Merci de bien préciser votre nom dans le libellé du virement 4. Merci de compléter la fiche 'autorisation parentale pour la plongée jeune' pour les membres mineurs. Autorisation de droit d'image adulte _ j'autorise, / _ je n'autorise pas, le Club de Trouville- Deauville Plongée à présenter, sur le site internet du club et ou les réseaux sociaux, les photos sur lesquelles je pourrais figurer dans le cadre des activités proposées en son sein.			
Honorabilité – Licence			
Au moment de la prise de licence, l'honorabilité de l'encadrant va être vérifiée par les services de l'état. L'encadrant(e) qui ne souhaite pas se soumettre à cette obligation ne peut plus encadrer. Les éléments à renseigner pour la licence sont les suivants :			
M□ - F□ Nom de naissance :			

Pour des raisons d'assurance, les adhérents qui ne sont pas à jour de leur licence et cotisation 15 jours après leur inscription ne pourront être admis.

Tarifs et horaires pour la saison 2024/2025

SECTIONS	COTISATIONS	JOURS ET HEURES *
Plongée adulte / PSP	195 € + licence	Jeudi soir :
(>14 ans)	Pour le 1 ^{iere} membre	de 19h45 à 21h15
Cette option donne accès à la	113 € + licence	
section Nage avec palmes	Pour les suivants	
Plongée enfant⁵	94 € + licence	Jeudi soir :
(10 à 14 ans)	Pour le 1 ^{iere} membre	de 19h45 à 21h15
Cette option donne accès à la	60 € + licence	
section Nage avec palmes	Pour les suivants	
Nage avec palmes	130 € + licence	Lundi soir :
Cette option ne donne pas accès aux	Pour le 1 ^{iere} membre	de 19h45 à 21h15
autres sections.	86 € + licence	Jeudi soir :
	Pour les suivants	de 19h45 à 21h15
* Sauf jours fériés et indisponibilité de la piscine.		

Licences fédérales (obligatoire)	
Licence adulte (plus de 16 ans)	48,00 €
Licence jeune (de 12 à 16 ans)	30,00€
Licence enfant (moins de 12 ans)	13,50 €

Assurances fédérales facultatives		
Assurance Lafont loisir 1	23,50 €	
Assurance Lafont loisir 2	28,00 €	
Assurance Lafont loisir 3	48,00€	

Résumé des frais d'inscription		
Cotisation	€	
Licence fédérale	€	
Assurance loisir 1 🗆 2 🗆 3 🗆	€	
Frais de formation	€	
TOTAL	€	

Accès aux formations au sein du TDP		
Niveau 1 (20 m) Mini 12 ans	40,00 €	
Niveau 2 (40 m) <i>Mini 14 ans *</i>	40,00 €	
Niveau 3 (60 m) <i>Mini 16 ans *</i>	50,00 € **	
Niveaux 4, 5, E1, E2, E3, E4	Gratuit ***	
(*) Hors prérogatives d'autonomie		
(**) y compris RIFAP		
(***) Hors frais fédéraux		

La cotisation "plongée adulte" du T.D.P. donne droit :

- 1. À être membre actif du T.D.P.,
- 2. À l'accès gratuit à la piscine de Deauville strictement pendant les activités du club, avec encadrement obligatoire,
- 3. À un encadrement assuré par des moniteurs diplômés par la F.F.E.S.S.M. ou par l'État,
- 4. À la possibilité de participer au sein du Club aux différentes activités : nage avec palmes, technique, biologie, matériel...
- 5. À la possibilité de préparer et de se présenter aux brevets fédéraux : niveaux I, II, III au sein du Club, (préparation des autres brevets au niveau départemental et régional en stages),
- 6. À l'utilisation du matériel mis à disposition par le club pendant les séances ou les sorties,
- 7. Aux plongées prévues et organisées par le Club, à un tarif préférentiel.

Restent à votre charge :

- Votre petit équipement personnel : combinaison, palmes, masque, tuba, lestage...
- Les suppléments inhérents aux plongées et sorties : transport, hébergement, restauration...
- L'obligation morale d'accepter les termes de la Charte du T.D.P. (consultable au local du Club).

Fait à :	
Le:	Signature attestant que vous avez lu et
	Signature attestant que vous avez la et

Subaquatiquement vôtre Le Bureau du T.D.P.

que vous acceptez les termes de la charte